

20 mars 2025



Atelier 5 : Mise en condition de la réponse à l'AMI

Mise en œuvre de la réforme des services autonomie à domicile

Le déroulé de l'atelier

Début	Durée	Séquence
9h	15 min	Accueil et Introduction
9h15 – 9h45	30 min	Avancement et Questions / Réponses ARS CD
9h45 – 11h30	1h45	Simulation de réponse à l'AMI SAD Aide et SAD Mixte : 4 groupes : <ul style="list-style-type: none">• 2 SAD Mixte• 2 SAD Aide
11h30	30 min	Restitution et mise en commun : 5 min par groupe 5 min : Synthèse globale et partage des éléments qui seront transmis – Espelia 5 min : Conclusion Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé
12h00		FIN De l'atelier

01

Introduction – 15 min

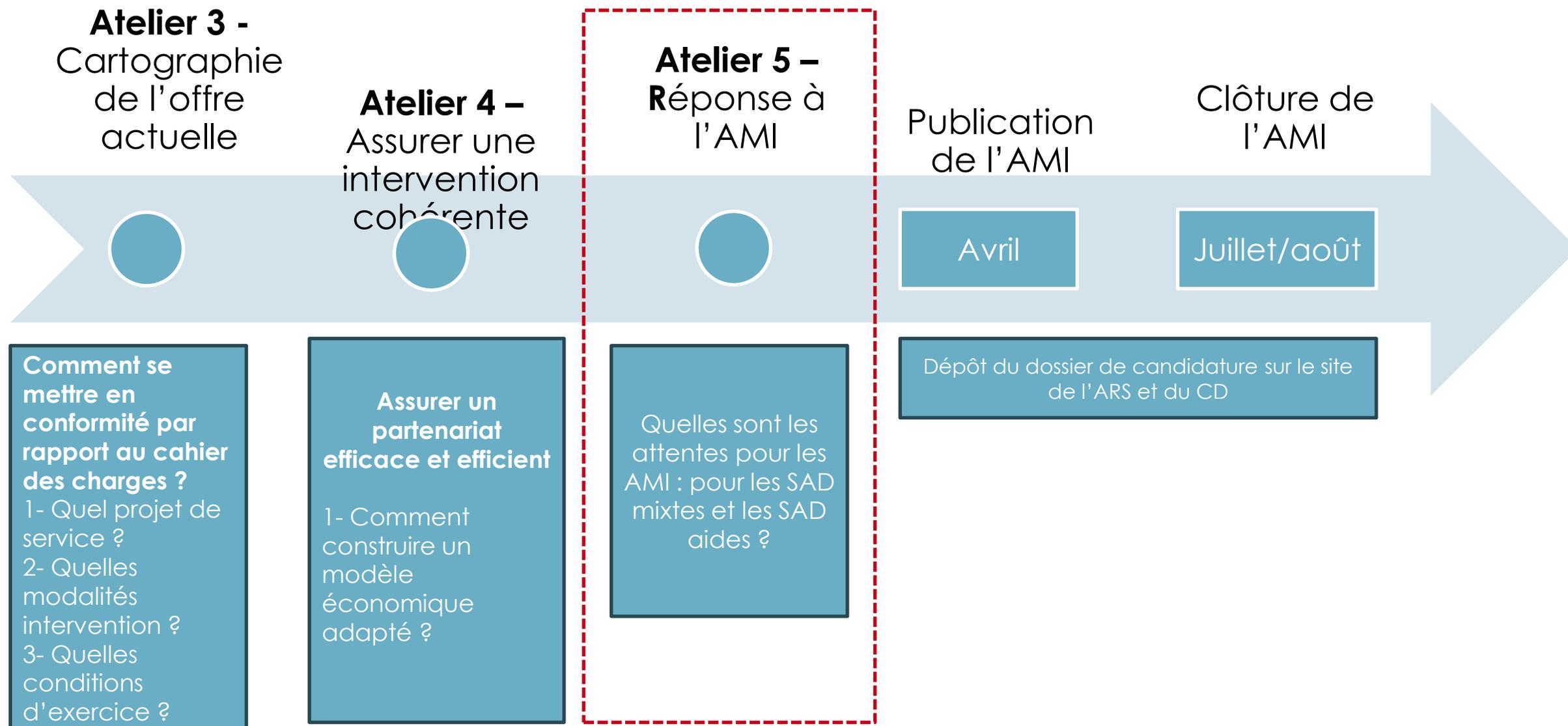




Rappel : L'organisation des ateliers

Objectif	Recenser les besoins et les demandes sur le territoire guadeloupéen		Cartographier l'offre de service	Apporter une réponse cohérente aux besoins identifiés	
Nom atelier	Les besoins actuels et futurs du territoire	Quelles demandes/ besoins des bénéficiaires ? Le parcours patient	Une offre de service intégrant les missions de management	Une offre intégrant les nouvelles missions et un modèle économique viable	La finalisation de la réponse à l'AMI
Date	16 septembre	13 et 14 novembre	17 et 18 décembre	22 et 23 janvier	20 mars
Déroulé	<p>Partie 1 : L'état de santé de la population</p> <p>A- Présentation du diagnostic</p> <p>B- Réalisation du diagnostic partagé</p> <p>Partie 2 : Le cahier des charges des SAD</p> <p>A- Présentation des évolutions</p> <p>B- Recensement de l'état des missions actuelles</p>	<p>Partie 1 : Point méthodologique : la sectorisation</p> <p>Partie 2 : World Café : les accompagnements nécessaires par des parcours patients différents</p> <p>Partie 3 : Complétude du cahier des charges conformément au parcours patient</p>	<p>Partie 1 : Point méthodologique : Quel statut juridique ?</p> <p>Partie 2 : Réalisation d'un travail de l'offre de service actuelle et QVT collaborateurs</p>	<p>Partie 1 : Point méthodologique : Quel financement et modèle économique pour les structures ?</p> <p>Partie 2 : Réalisation d'un travail sur la qualité de l'accompagnement : fin de vie, autonomie, et soutien aux aidants, et la coordination</p>	<p>Partie 1 : Point méthodologique : Questions/réponses du CD et de l'ARS</p> <p>Partie 2 : Approfondissement de l'Appel à Manifestation d'intérêt pour les regroupements : simulation de l'AMI</p>
Livrable à l'issue de l'atelier	Kit de la réforme : documentation de mise en œuvre	Les fiches thématiques d'offre de service par une approche patient	Les fiches thématiques du cahier des charges	Les fiches thématiques, les cartographies	Dossier complet de l'accompagnement à la mise en œuvre de la réforme

Les modalités de mise en œuvre de la réforme : l'AMI



Rappel du calendrier global

Phase	Réunions / Instances	Objectifs des séquences de travail	Date / échéance	Participants
1	Réunion de lancement COTER 1	Présenter l'équipe dédiée Décliner précisément la méthodologie de la mission (planning, méthodes de concertation, mobilisation des acteurs internes et externes...)	24/04/2024	Membres COTER
2	Collecte des données	Comprendre le contexte et l'état des lieux des structures	15/06/2024	SSIAD / SAAD
	5 Entretiens	Cadrer les attentes des institutions, des structures et des représentants des usagers Inscrire la mission dans la stratégie globale du territoire Partager les enjeux	07/06/2024	SSIAD / SAAD
	COTER 2 et COPIL 1	Présenter le diagnostic flash des services et de l'offre et des besoins actuels et futurs sur les territoires des EPCI	9 et 11 juillet 2024 (sous réserve de la collecte des documents initiée)	Membres COTER et COPIL
3	Réunion de travail 1	Webinaire : présenter la réforme	20/06/2024	Tous
	Réunion de travail 2	Atelier 1 : Approfondir du diagnostic	sept-24 : semaine du 16 septembre 2024	GT Basse Terre et Saintes : SIIAD et SAAD (réunions nombre pair)
	Réunion de travail 3			GT Grande Terre, Marie-Galante et Désirade : SIIAD et SAAD (réunions nombre impair)
	Réunion de travail 4	Atelier 2: Identifier les différentes possibilités de mise en œuvre de la réforme	13 et 14 novembre matin	GT Basse Terre et Saintes : SIIAD et SAAD (réunions nombre pair)
	Réunion de travail 5			GT Grande Terre, Marie-Galante et Désirade : SIIAD et SAAD (réunions nombre impair)
	COTER 3			Valider les orientations possibles sur le territoire
	Réunion de travail 6	Atelier 3 : Définir en co-construction les besoins et enjeux sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme	17 et 18 décembre 9h-12h	GT Basse Terre et Saintes : SIIAD et SAAD (réunions nombre pair)
	Réunion de travail 7			GT Grande Terre, Marie-Galante et Désirade : SIIAD et SAAD (réunions nombre impair)
	Réunion de travail 8			GT Basse Terre et Saintes : SIIAD et SAAD (réunions nombre pair)
	Réunion de travail 9			GT Grande Terre, Marie-Galante et Désirade : SIIAD et SAAD (réunions nombre impair)
	Réunion de travail 10	Atelier 4 : Travailler sur les scénarios et des déclinaisons opérationnelles Séquence 1	22 et 23 janvier 9h-12h	GT Basse Terre et Saintes : SIIAD et SAAD (réunions nombre pair)
Réunion de travail 9	GT Grande Terre, Marie-Galante et Désirade : SIIAD et SAAD (réunions nombre impair)			
Réunion de travail 11	Atelier 5 : Travailler sur les scénarios et des déclinaisons opérationnelles Séquence 2	19 mars 20 mars 9h-12h	GT Basse Terre et Saintes : SIIAD et SAAD (réunions nombre pair)	
Réunion de travail 10			GT Grande Terre, Marie-Galante et Désirade : SIIAD et SAAD (réunions nombre impair)	
	Webinaire / atelier en distanciel	Rattrapage atelier ci-dessus	28 mars	GT Basse-Terre et absents du GT Grande Terre
4	Finalisation des fiches de préconisations	Définir le plan d'accompagnement au changement sur le territoire et établir les fiches de préconisations à la mise en place de la réforme	Mars	Espelia
	COTER 5 et COPIL 2	Clôture de la mission et livraisons des éléments ajustés suite aux derniers ateliers	Avril	ARS / CD / membres du COTERR



Livrables à l'issue des ateliers de ce jour

- **Ebauche d'AMI SAD Mixte, SAD Aide et AMI simplifié** pour finalisation par ARS et CD d'ici avril
- **Annexes du dossier de candidature constituant les fiches pratiques avec les points méthodologiques et les éléments partagés** dans les différents GT depuis avril 2024 : (voir liste des annexes dans le dossier de candidature AMI)
 - Le cahier des charges, et son décryptage
 - Les points méthodologiques
 - La sectorisation
 - Les statuts juridiques
 - Les financements possibles et modèles financiers
 - Le diagnostic partagé du territoire
 - L'approche « parcours patient »
 - La mise en conformité au cahier des charges
 - Le modèle économique
 - Le Kit ANAP

02

Avancement et Questions /
Réponses – 30 min



Avancement et Questions / Réponses



- Comment identifier les interlocuteurs institutionnels pertinents pour accompagner les démarches de changement de statut juridique (notamment vers un GCSMS) ?
 - Il apparaît actuellement un manque d'interlocuteurs du côté des acteurs étatiques, notamment Préfecture. La problématique est remontée auprès des services de l'Etat pour identifier un interlocuteur.
 - Concernant le Conseil Départemental, l'interlocutrice identifiée pour ce sujet sera Mme Felicianne : Estelle.FELICIANNE@cg971.fr
- Est-il possible d'avoir plus de détails sur la dotation de lien social ?
 - Cette dotation est en train d'être mise en œuvre, et donc le chiffrage du volume de cette dotation est en cours
- Quelle souplesse sur les limites administratives des communes pour les interventions (quartiers/bassins de vie sur deux communes différentes) ?
 - Cette question sera étudiée ultérieurement, une fois les réponses à l'AMI réalisées. **L'analyse des besoins sociaux et autres documents de diagnostic établi à l'échelle communale ou intercommunale** existent déjà à cette échelle.
- Est-il possible d'avoir plus de détails sur le montant de la dotation de coordination ?
 - Le volume dédié à la dotation de coordination a été voté, cependant la répartition en montant ne sera connue qu'après le dépôt de l'ensemble des dossiers. **Le montant sera réparti en fonction du nombre de structures sollicitant et étant éligibles à cette dotation.**
- Pour quelle durée le conventionnement à titre provisoire est-il possible ?
 - Dans le cadre d'une convention ou de la constitution d'un GCSMS : **La conclusion d'une convention ou la constitution d'un GCSMS exploitant l'autorisation de SAD mixte, pour une durée maximale de 5 ans (modifié par [LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie \(1\)](#), initialement prévu à 3 ans)** : La convention de coopération ou la convention constitutive du GCSMS signée doit donc être jointe à la demande d'autorisation : [Complément notice d'information – Réforme des services autonomie à domicile](#) :
 - « 1° Avoir, dans le délai mentionné au premier alinéa du présent C et pour une durée maximale de cinq ans, conclu une convention ou constitué un groupement mentionné au 3° de l'article L. 312-7 du code de l'action sociale et des familles afin d'exploiter cette autorisation, dans la perspective de constituer, à l'issue de cette période, un service autonomie à domicile relevant du 1° de l'article L. 313-1-3 du même code doté d'une entité juridique unique ; »



1h30

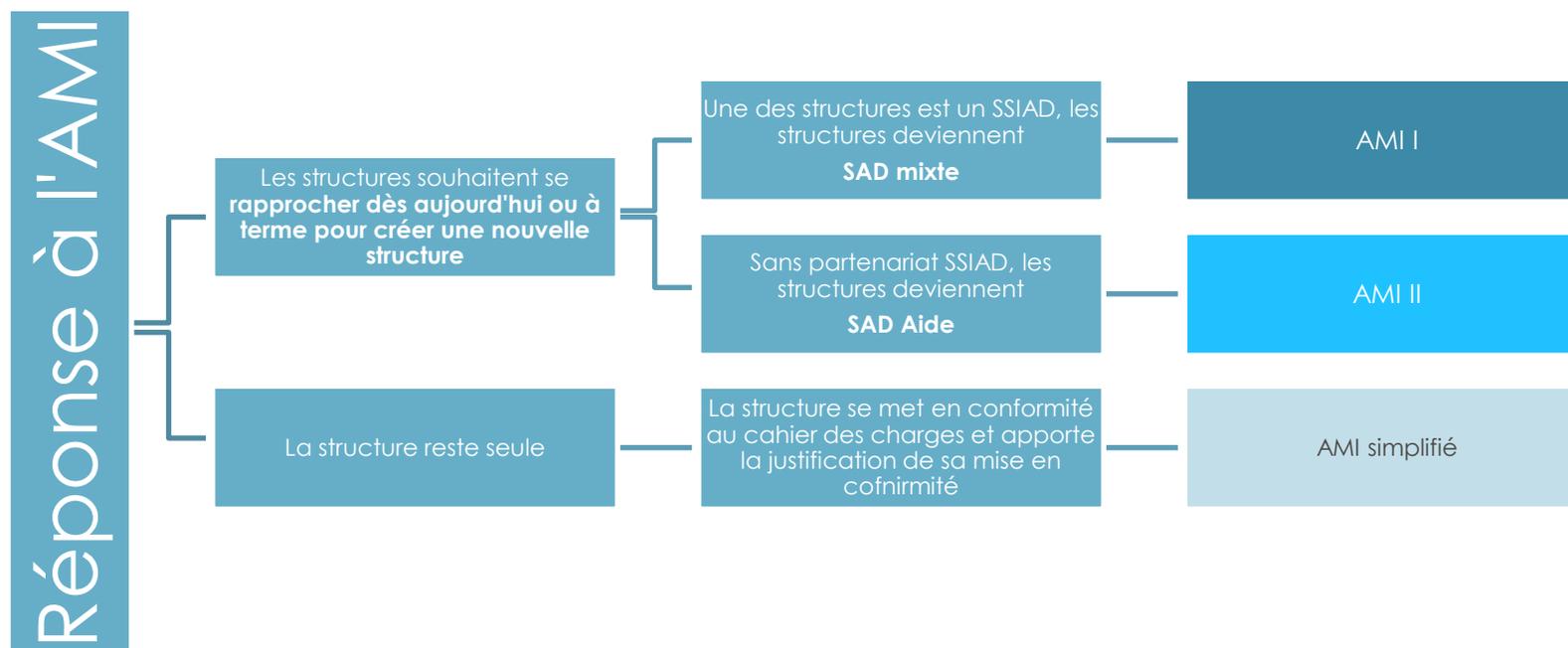
03

Simulation de réponse à l'AMI SAD Aide et SAD Mixte – 1h30

AMI simplifié et AMI classique



1 Les modalités de mise en œuvre de la réforme : l'AMI



🕒 **Pour ceux qui ne répondront pas** : contrôle systématique

🕒 **Est-on obligé de répondre à l'AMI ?**

- Non, la réponse à cet AMI n'est pas imposée. Toutefois, les structures n'ayant pas répondu à l'AMI seront prioritaires pour les contrôles par le Conseil Départemental. En effet, ces structures devront justifier de leur mise en conformité par rapport au cahier des charges.

La composition de l'AMI

- 1 Introduction
- 2 Dossier de candidature
- 3 Les annexes

1

Introduction

I – Préambule

- Rappel de l'objet de la réforme et des enjeux :
 - le contexte national
 - et spécifique à la Guadeloupe
- Les actions engagées par le CD et l'ARS : constitution d'un COTER, d'un COPIL
- Présentation de l'AMI (simplifié ou classique) : à qui c'est destiné ?

II – Les modalités de l'AMI

- Les critères d'éligibilité et d'évaluation des candidatures : avec les critères généraux et spécifiques pour chaque AMI
- Comment déposer les dossiers (à définir par l'ARS et le CD)
- Calendrier (à définir par l'ARS et le CD)

III – Le contexte du maintien à domicile en Guadeloupe

- La sectorisation : Présentation des cartographies (niveau de la demande, offre des SAAD et offre des SSIAD)
- Présentation du cahier des charges (nvlls missions obligatoires et facultatives)
- Liste des SSIAD et SAAD sur le territoire

2

Dossier de candidature

Présentation des structures répondantes

Description des structures (nom, entité, modèle juridique, contact, n° FINESS) et du projet commun « Lettre d'intention » (et délibérations du CA ou autre instance)

La définition de secteur d'intervention

Liste des communes, les modifications prévues et sa justification

L'offre de services Aide ou Mixte

- La typologie de bénéficiaires (*Quel public accompagné ? Capacité actuelle et cible*)
- Les 4 missions obligatoires : l'organisation de l'offre de service, le personnel en charge, le contrôle et suivi, la formation
- Les missions facultatives
- Les partenariats mis en place ou en cours de mise en place

Modalités de gouvernance transitoire et à terme envisagée

En phase transitoire et à terme : quels sont les responsables, les instances de pilotage...

Le calendrier de mise en œuvre du projet commun :

Quelles phases pour le déploiement progressif, formation, etc...

L'organisation interne et coordination

- Quelle approche parcours patient ?
- L'organigramme
- La description du projet de service

Les ressources humaines

- Répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualifications
- Plan de formations
- Les actions mises en œuvre pour garantir la qualité de vie au travail

Le modèle économique :

- Présentation du budget prévisionnel (dépenses/recettes) de la première année de fonctionnement et perspectives d'évolutions à horizon 5 ans
- Une analyse de la viabilité économique du projet

3

Les annexes

Titre	Contenu
Annexe 1	Le cahier des charges
Annexe 2 : Les points méthodologiques	Annexe 2.1 : La sectorisation Annexe 2.2 : Les statuts juridiques Annexe 2.3 : Les financements possibles et modèles financiers
Annexe 3 : les comptes rendus des ateliers	Annexe 3.1 : L'atelier 1 – Le diagnostic partagé Annexe 3.2 : L'atelier 2 – Le parcours patient Annexe 3.3 : L'atelier 3- La mise en conformité au cahier des charges Annexe 3.4 : L'atelier 4 – Construire son modèle économique
Annexe 4 : Le kit ANAP	Annexe 4.1 : Les trames de fiches de poste SAD Annexe 4.2 : L'organigramme cible des SAD Annexe 4.3 : Les outils de coordination Annexe 4.4 : L'outil d'évaluation globale Annexe 4.5 : Les bonnes questions pour un partenariat Annexe 4.6 : Des flyers de communication Annexe 4.7 : Une check-list de mise en conformité du CDC Annexe 4.8 : Exemples d'actions thématiques Annexe 4.9 : Un modèle de convention de coopération transitoire Annexe 4.10 : Recensement suivi partenariat
Annexe 5	Annexe 5.1 : Dossier de cession, transfert, regroupement, réduction des autorisations Annexe 5.2 : Dossier de demande d'ouverture de places des SSIAD

Questions réponses



Consignes de la Simulation de la réponse à l'AMI

Consignes : 

- Vous formez un groupe qui représentera un **groupement futur SAD Aide ou SAD Mixte**
- Vous identifiez 2 directeurs.directrices de **structures (SAAD, SSIAD, ou 2 SAAD) dans votre groupe**
- **Prenez connaissance de l'AMI** (1 par groupe) : lecture de l'AMI
- **Rédigez la lettre d'intention de votre groupement** en groupe
- **Puis, par binôme / trinôme**, vous organisez la rédaction de votre réponse à l'AMI, chaque binôme / trinôme répond à une section de la réponse
- Vous devrez restituer les **3 points clés de votre réponse à l'AMI en « commission ARS / CD »**

Recommandations : 

- Vous pouvez vous appuyer sur les échanges que vous avez pu avoir en dehors des GT avec d'autres structures, sur les CR des ateliers précédents, sur le kit de l'ANAP, ...

Restitution SAD Mixte

CR

3 points clés des candidatures

● Groupe 1 : CADRAS

- Renforcement de la coordination et la qualité des prestations en interne via les **outils de numérisation, de la gouvernance (COFIL), accompagnement à la mutation**
- **Déploiement sectoriel en partenariat avec les acteurs locaux** : l'objectif est de pouvoir apporter une solution à 360° et de faire avec l'existant, partenariat avec les infirmiers libéraux également
- **Structuration commune d'une offre adaptée et durable** : être en conformité au cahier des charges, tout en faisant avec les prérequis de chaque structure
- **Harmonisation des rémunérations et des pratiques** pour améliorer la qualité de vie au travail : une politique salariale ajustée et une meilleure organisation du temps de travail

● Groupe 2 : Lien Age 8 SAAD et 1 SSIAD. Une force : une activité entre 20 et 40 ans d'expérience.

- **Diagnostic et analyse des besoins ont été réalisés. Une sectorisation sur Gosier et Pointe-à-Pitre**, mais aussi la volonté de places supplémentaires sur les communes des Abymes, et au Moule.
- Les structures sont **spécialisées dans le maintien du lien social**. La valeur ajoutée du groupement est de permettre aux bénéficiaires de sortir du quotidien, avec des loisirs, jardin partagé (déjà existant).
- **Une valeur partagée et commune** : la qualité des services rendus. Le groupement dispose d'un **réfèrent qualité**, et des outils communs sont déployés (cahier de liaison), pour permettre une coordination optimale.

Restitution SAD Mixte

CR

3 points clés des candidatures

📍 Groupe 3 : Marie-Galante – Les 3A

- **Convention de partenariat** : mise en place avec une date butoir de 3 ans, (les structures ont déjà la convention collective)
- **Sectorisation** : intervention sur le territoire de Marie-Galante.
- **Gestion des ressources humaines** : Réduction des difficultés de recrutement, par la création d'un pool de personnel basé en Guadeloupe, avec prise en charge du logement et des déplacements/transports vers Marie-Galante.
- **Qualité de vie au travail (QVT)** : mise en place d'un Comité Social et Économique (CSE). Partenariat avec la CCMG : Positionnement en tant que laboratoire d'expérimentation.
- **Production de données statistiques et développement de parcours coordonnés sur l'île** (HAD, EPHAD à domicile, MDPH, CCAS, professionnels libéraux).
- **Propositions innovantes** : Développement de solutions d'hébergement intergénérationnel.
- Création de dispositifs de répit pour les aidants.
- Mise en place de maisons de vie pour lutter contre l'isolement.
- **Renforcement de la communication** : Amélioration de la communication interne auprès du personnel, et surtout auprès des bénéficiaires.
- Communication vers les bénéficiaires pour la mise en œuvre de la réforme
- Renforcement de la formation du personnel avec des possibilités de développement de DU dédiés.
- **Formation et montée en compétences** : accompagnement du personnel pour qu'il trouve sa place et progresse dans son organisation.
- **Démarche qualité** : désignation d'un référent qualité et mise en place d'une amélioration continue des pratiques.

Restitution SAD Aide

CR

3 points clés des candidatures

● Groupe 1 :

- **Prise en charge des personnes** : coordination avec les professionnels de santé (PS), accompagnement global et individualisé.
- **Renforcement du lien social** : favoriser l'insertion et l'interaction des bénéficiaires avec leur environnement.
- **Développement et harmonisation des pratiques professionnelles** : mise en place de référentiels communs et partage des bonnes pratiques.
- **Prise en compte de la qualité de vie au travail (QVT)** : amélioration des conditions de travail des équipes et prévention des risques psychosociaux.
- **Secteur d'intervention** : Guadeloupe
- **Organisation du travail** : fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Formation : repérage des risques et des fragilités, intégration de ces notions dans les visites à domicile (VAD) et tout au long de la prise en charge (PEC), avec un personnel spécifiquement formé.
- **Soutien aux aidants** : mise en place d'une maison relais pour offrir un accompagnement et un répit aux aidants.
- **Évolution de la structure** : création à terme de sous-directions avec des référents dédiés par mission ou thématique.

Les retours sur la composition de l'AMI

CR

Retour des participants en séance :

- S'assurer d'avoir le temps nécessaire pour pouvoir répondre à l'AMI afin de pouvoir construire l'ensemble des pièces demandées et des projets proposés.
- Les structures estiment que la réponse à l'AMI est atteignable
- Les données sur le financement et les dotations sont manquantes

Retour post-réunion :

- Ajout du schéma de synthèse des scénarios possibles dans le corps de l'AMI
- Prise en compte du calendrier de réponse / délai de dépôt de la réponse à diffuser au plus tôt
- Éléments à intégrer dans le corps de l'AMI :
 - Montant des dotations ARS et CD
 - Exemple de partenariats à mettre en œuvre
 - Prérequis des modalités d'échange de données entre Aide et Soins pour les SAD Mixte
 - Coordonnées des fédérations sur le territoire (membres du COTERR) et des relais dans les institutions ARS et CD



04

**Restitution et mise en commun
– 30 min**



Chaque groupe présente en 5 min

- Les **3 points clés** de leur candidature / de la simulation
- **Le retour sur la simulation de l'AMI** : Le BDD de l'AMI : ce qui est **bien**, ce qui est **difficile**, ce qui pourrait être **différent** pour le « vrai » AMI

Espelia

- **Synthèse : les points clés retenus et qui seront pris en compte**

Les prochaines étapes pour l'accompagnement Espelia :

- **Transmission sous 10 jours à l'ARS et CD pour diffusion par ARS et CD :**
 - **L'AMI** pour l'ARS et le CD avant mise en forme et diffusion via les sites
 - **Les annexes du dossier de candidature / fiches pratiques pour la réponse à l'AMI**
 - **CR des Q/R de ce jour**

Les ressources déjà disponibles à l'issue de l'atelier 1

1

Le diagnostic partagé des besoins du territoire

- Une mise en forme avec les apports du jour puis une mise à disposition de ces fiches dans le dossier d'accompagnement



Webinaire : « Comprendre et décrypter la réforme des Services Autonomie à Domicile »



Le kit ANAP

- Les trames de fiches de poste SAD
- L'organigramme cible des SAD
- Les outils de coordination
- L'outil d'évaluation globale
- Les bonnes questions pour un partenariat
- Des flyers de communication
- Une check-list de mise en conformité du CDC
- Exemples d'actions thématiques
- Un modèle de convention de coopération transitoire

2

L'initialisation du travail du cahier des charges

- Une remise en forme puis une mise à disposition dans le dossier d'accompagnement

Les ressources disponibles à l'issue de l'atelier 2

1 La note méthodologique : La sectorisation

Ce qui est attendu par l'ARS et le CD et les enjeux sur les autorisations

2 Le livrable de l'accompagnement par une approche « parcours patient »

Par personae : les attentes spécifiques, ce qui est déjà fait, ce qui est à améliorer, à construire...

Quelle adéquation avec le cahier des charges ?

- [Notice explicative du décret relatif aux SAD](#)
- **Les outils des statuts juridiques, fiscalité, ANAP** : [La fusion entre associations ou fondations](#)
- [Le parcours des personnes âgées sur un territoire](#) : réaliser un diagnostic et définir une feuille de route, ANAP
- Etude : [Le soutien des aidants non professionnels](#), ANESM, 2014
- Etude : [L'accompagnement des personnes atteintes de maladie neuro-dégénérative](#), HAS

Les nouvelles ressources disponibles à l'issue de l'atelier 3

1 La note méthodologique : Les statuts juridiques

2 La check list de mise en conformité avec le cahier des charges

Thématique 1 : Le projet de service

Thématique 2 : Les conditions d'exercice

Thématique 3 : Les modalités d'intervention

Pour aller plus loin – Atelier 4

page 1/2

- Une possibilité d'accompagnement via **vos fédérations**
- Vous pouvez également **contacter des structures ayant fusionné sur d'autres territoires** (Martinique, La Réunion, Hexagone), afin de pouvoir les questionner sur des sujets précis tels que :
 - modèle économique,
 - question des statuts juridique,
 - la gouvernance mise en place,
 - la mise en place des nouvelles activités obligatoire
 -



Ressources pour aller plus loin :

- « [Réforme du financement des SSIAD et des SAD mixtes](#) », CNSA
- « [L'essentiel sur le financement des SAD](#) », ANAP
- « [La fiscalité des SAD](#) », ANAP
- [Décrire son business modèle](#) : BPI France
- [Ressources du Ministère des Solidarités et de la Santé](#)
- « [J'affûte mon modèle économique](#) », France Active

Les ressources disponibles à l'issue de l'atelier 4

page 2/2

1 La note méthodologique : Le modèle économique et les financements

- « L'essentiel sur le financement des SAD », ANAP
- « La fiscalité des SAD », ANAP

2 La check list de mise en conformité avec le cahier des charges

Thématique 1 : Les outils de la coordination

Thématique 2 : La prévention de l'autonomie

Thématique 3 : Le soutien aux aidants

- « Réforme du financement des SSIAD et des SAD mixtes », CNSA
- Décrire son business modèle : BPI France
- Ressources du Ministère des Solidarités et de la Santé
- « J'affûte mon modèle économique », France Active

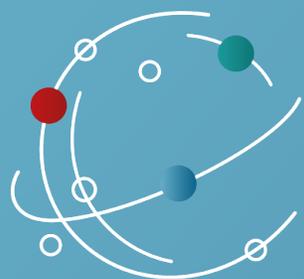
Espelia

- 🕒 **Merci à tous** pour votre implication, votre présence et votre participation pendant ces 5 rencontres en GT, le webinaire et les COTERR pour ceux qui y participent.
- 🕒 **Votre retour sur notre accompagnement** : retour, remarques, points d'amélioration ?



Conclusion et prochaines étapes





Groupe
espelia
Servir l'intérêt général

espelia

ressources
Consultants Finances

tecurbis

icea

CONTACT :

Melodie FORTIER

Directrice du Pôle Antilles-Guyane

melodie.fortier@espelia.fr

Estelle ARNAUD